



Rouen le 15 avril 2020,

**SUD Protection Sociale Haute-Normandie**

8 rue de la Savonnerie

76000 Rouen

Tel 06 88 06 73 34

sudpshn@laposte.net

bastien.bisson@ce-cpamred.com

Monsieur le Directeur de l'UCANSS

6 rue Elsa Triolet

93100 MONTREUIL

Monsieur le Directeur,

Comme l'ensemble de la population, le personnel de la Sécurité Sociale subit la pandémie COVID 19.

Nous devons à la fois protéger la santé de nos collègues tout en assurant nos missions de service public notamment auprès des plus démunis.

Notre institution est au coeur des solidarités et notre service public doit continuer à jouer son rôle auprès des assurés sociaux, allocataires, retraités et cotisants.

Aujourd'hui, comme elle le fait depuis 1945, la Sécurité Sociale joue pleinement son rôle dans cette crise. Cela démontre l'importance d'avoir un système de protection sociale basé sur la solidarité.

Alors que depuis des années ce système est attaqué par les différents gouvernements, que nous subissons les restrictions budgétaires, que depuis 2003 ce sont plus de 20 000 postes qui ont été supprimés, et que les COG en cours prévoient 11 500 suppressions de plus, nous voyons aujourd'hui reconnaître par les autorités le rôle et l'importance de notre Sécurité Sociale et la disponibilité et la compétence de tous ses personnels via le message du 2 avril du Ministre Monsieur Veran.

Nous espérons que ce ne sont pas de simples discours de circonstance qui seront vite oubliés à la fin de cette crise.

Concernant l'UCANSS et les Caisses Nationales, nous nous félicitons des premières mesures prises pour permettre dès le 17 mars de préserver à la fois la santé des salariés et d'assurer la continuité de nos missions même si cela a pu être plus difficile dans certains organismes :

- \* Mise en place du télétravail et du confinement à la maison pour un maximum d'agents.
- \* Mesures barrières pour celles et ceux qui sont obligés de venir dans les organismes.
- \* Maintien des salaires et des primes.
- \* Consultation des élus.
- \* Maintien du versement de la prime d'intéressement (même si nous ne défendons pas le principe de l'intéressement, cet argent sera utile pour nos collègues, notamment celles et ceux qui ont des difficultés financières).

Mais ces mesures doivent être complétées :

- \* Aucun agent ne doit subir une perte de revenu, même ceux mis en arrêt de travail lié au COVID.
- \* Tous les agents doivent pouvoir bénéficier des chèques-déjeuner.
- \* Il ne doit y avoir aucune remise en cause des congés ou RTT et les heures supplémentaires devront restées sur la base du volontariat.
- \* Une prime doit être versée à tous les agents de la Sécurité Sociale pour les remercier de leur investissement dans ces conditions exceptionnelles (pour notre part, nous préférons les primes soumises à cotisations sociales). Non pas que dans le contexte actuel nous faisons partie des salariés les plus lésés, mais le point étant gelé depuis trop longtemps et les carrières appauvries, l'investissement des agents doit être valorisé. Dans l'attente d'une classification recevable, une prime reconnaîtrait la valeur de nos métiers, en particulier

en ce temps de crise sanitaire.

\* Dans la branche maladie, redonnez des moyens aux établissements des UGECAM qui sont en première ligne dans cette pandémie et manquent cruellement de moyens.

Enfin, même si cela nécessite l'accord du Ministère (nous lui avons écrit en parallèle), c'est aussi votre rôle de le lui réclamer :

\* Redonnez des moyens à nos organismes pour remplir au mieux leurs missions en stoppant les suppressions de postes.

\* Revalorisez les carrières des agents en débloquant des moyens pour mettre en place une classification qui permette un déroulement de carrière pour tous et en augmentant la valeur du point qui n'a pas été revalorisé depuis des années.

D'autre part, même si une fois encore nous nous félicitons de la priorité qui a été donnée à la sécurité des agents pour la poursuite de leur mission de service public, nous sommes tout de même très inquiets de la faible capacité technique de nos institutions et de l'impact sur nos assurés. En effet, à ce jour soit après 4 semaines de confinement, de très nombreux agents ne bénéficient toujours pas d'une connexion VPN leur permettant de travailler, et ceux qui ont des accès rencontrent régulièrement des problèmes de lenteur ou de "plantage". Il faudra aussi savoir analyser la baisse des flux entrants lorsque l'accueil physique est fermé, et mesurer l'impact sur nos populations les plus précaires laissées à l'abandon pour enfin constater que les contacts dématérialisés ne peuvent pas se substituer aux rapports humains.

Enfin, le Président de la République a annoncé la fin du confinement à partir du 11 mai. Il est nécessaire que ses modalités soient discutées et anticipées avec les organisations syndicales et avec les instances représentatives du personnel dans nos organismes. Et surtout, cela nécessite des moyens afin que ce déconfinement n'ait pas de conséquence sur la santé des agents (pour se rendre au travail comme pour celles et ceux en contact avec nos publics) et celle des assurés sociaux ; il faudra aussi veiller à ce que le "retour à la normale" se fasse sans dégradation des conditions de travail, et notamment ne pas mettre la pression sur les organismes et le personnel en leur fixant des objectifs inatteignables.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Secrétaire du syndicat,

Bastien Bisson